

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 FEVRIER 2018**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le huit février deux mille dix-huit à dix-neuf heures dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS (30 membres) : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Bernadette MONNIER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Yves GENTY, Madame Ginette BERTRAND, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Nicolas DEILLER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSE (1 membre) :

Madame Corinne BALLANTIER, pouvoir à Monsieur Jacques COURTAT

ABSENTS (2 membres) :

Madame Nelly DEHAIS,
Monsieur Claude DASSIE

COMMUNICATIONS

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Monsieur le maire fait un point sur les inondations de janvier 2018 et adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes et services qui sont intervenus.

c. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

D131	Spectacle de Noël
D132	MA1729V - Aménagement d'une liaison douce entre le quartier de La Madeleine et le centre-ville
D133	Tarifs de location des salles communales
D134	Spectacle de Noël 2017 - annule et remplace le D131/2017
D135	Animation Joigny on ice
D136	Participation chantiers jeunes 2017
D137	Convention de prestation de services relative à la mise en œuvre des accueils de loisirs du soir
D1	Convention de mise à disposition de locaux pour la CAF au pôle social
D2	Convention de mise à disposition de locaux pour l'ADAVIRS au pôle social
D3	Convention de mise à disposition de locaux pour l'ANPAA au pôle social
D4	Convention de mise à disposition de locaux pour le SPIP au pôle social
D5	Convention de mise à disposition de locaux pour le CIDFF au pôle social
D6	Convention de mise à disposition de locaux pour Madame Véronique Bouillé au pôle social
D7	Vœux du maire
D8	Vente de livres désherbés à la médiathèque
D9	Convention pour atelier calligraphie à la médiathèque le 27/01/2018
D10	Renouvellement adhésion AMF
D11	MAPA 1722- Aménagement d'une cantine au groupe scolaire Garnier
D12	MAPA 1722V1 - Aménagement d'une cantine au groupe scolaire Garnier - lot 1 gros œuvre
D13	Renouvellement de l'adhésion à l'association des petites villes de France
D14	Tarifs des séjours de vacances 2018
D15	Séjour de vacances - Prémanon - Février 2018
D16	Vente de caravanes

d. Remerciements suite à l'attribution d'une subvention municipale

✘ ALOPIAS

✘ Maison familiale rurale du Jovinien

e. Point des travaux

Aménagement de la maison des internes

Les travaux sont terminés sauf quelques finitions.

Aménagement du musée de la Résistance

1^{ère} phase – travaux de démolition désamiantage

Les travaux sont terminés.

Réfection des sanitaires du marché

Les travaux sont en cours.

Aménagement cantine du groupe scolaire Albert Garnier

Les travaux sont en cours.

Réfection trottoirs rue du Commerce, rue des Ingles

Les travaux sont en cours.

Aménagement d'un square rue Henri Bonnerot

Les travaux vont démarrer prochainement.

f. Recensement de la population

Populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- population municipale : 9 580

- population comptée à part : 417

- population totale : 9 997

g. Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Monsieur le maire informe l'assemblée que Joigny a obtenu le label Centenaire pour 2 projets.

h. Cinéma Agnès Varda et espace Jean de Joigny

Monsieur le maire fait état de la fréquentation de ces deux établissements.

I. Point sur les dossiers communautaires

ORDRE DU JOUR

ADM-1-2018. Remplacement de Monsieur Yann CHANDIVERT – Installation de Madame Paule-Hélène BORDERIEUX en tant que conseillère municipale

VU la lettre de Monsieur Yann CHANDIVERT, informant Monsieur le Maire de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de procéder au remplacement de Monsieur Yann CHANDIVERT au sein du conseil municipal,

VU l'article L.270 du Code électoral précisant que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

CONSIDERANT que Madame Paule-Hélène BORDERIEUX vient immédiatement après sur la liste «*Joigny, continuons ensemble*»,

VU la lettre de Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, informant Monsieur le Maire de son accord pour siéger au sein du conseil municipal,

CONSIDERANT que Madame Paule-Hélène BORDERIEUX a été convoquée par lettre en date du 2 février 2018 en vue de son installation au sein de l'assemblée municipale,

INSTALLATION

Monsieur le Maire invite Madame Paule-Hélène BORDERIEUX à prendre place au sein de l'assemblée municipale.

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX est installée conseillère municipale.

ADM-2-2018. Remplacement de Monsieur Yann CHANDIVERT au sein des commissions et instances

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Yann CHANDIVERT, démissionnaire du conseil municipal, au sein des commissions et instances dont il faisait partie,

CONSIDERANT que Madame Paule-Hélène BORDERIEUX a été dûment installée conseillère municipale lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2018,

CONSIDERANT que le conseil municipal est par conséquent complet,

CONSIDERANT que la totalité des membres présents ont donné leur accord pour procéder à un vote à main levée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

DESIGNE les membres du conseil municipal comme suit au sein des commissions et instances suivantes :

- commission travaux-voirie : Monsieur Maurice COLAS
- commission environnement-cadre de vie : Madame Paule-Hélène BORDERIEUX
- commission citoyenneté-démocratie participative : Madame Paule-Hélène BORDERIEUX
- commission transport-circulation : Madame Paule-Hélène BORDERIEUX
- commission sport : Madame Paule-Hélène BORDERIEUX
- commission permanente de délégation de service public : Madame Paule-Hélène BORDERIEUX (suppléante)
- commission locale du secteur sauvegardé : Monsieur Jean PARMENTIER (suppléant)
- comité technique : Madame Paule-Hélène BORDERIEUX (titulaire)
- CHSCT : Madame Paule-Hélène BORDERIEUX
- Elections professionnelles : Madame Paule-Hélène BORDERIEUX
- Centre de gestion de la fonction publique : Monsieur Jean-PARMENTIER (suppléant)

FIN-3-2018. Aménagement de la place Colette – Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement

VU l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales prévoyant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

VU le projet d'aménagement de la place Colette qui a pour objectif de transformer un espace actuellement dédié au stationnement en un lieu de vie marquant une véritable centralité au quartier de La Madeleine,

CONSIDERANT que ce projet fera l'objet d'une concertation avec les habitants du quartier,

VU le coût de cette opération estimé à 1 200 000 € TTC,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) pour l'aménagement de la place Colette, tels que définis ci-dessous :

Montant de l'AP : 1 200 000 € TTC

Répartition annuelle des CP :

2018 : 120 000 €

2019 : 1 080 000 €

AUTORISE automatiquement les reports de crédits de paiement sur l'année N+1.

FIN-4-2018. Travaux de restauration de l'église Saint-Thibault - Révision de l'autorisation de programme

VU la délibération du 18 décembre 2014 par laquelle le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme pour les travaux de restauration de la couverture de l'église Saint-Thibault d'un montant de 1 308 000 €,

VU la délibération du 18 mai 2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé le projet modifié de l'architecte du patrimoine pour un montant de 1 212 000 €,

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de réviser l'autorisation de programme correspondante,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 29 voix,

CONTRE : Monsieur Yves BONNET, Madame Isabelle MICHAUD, soit 2 voix,

DECIDE de porter le montant de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'église Saint-Thibault à 1 212 000 €,

DECIDE de modifier les crédits de paiement annuels comme suit :

- 2018 : 516 000 €

- 2019 : 696 000 €

FIN-5-2018. Reprise anticipée des résultats 2017 du budget principal

VU l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales permettant de reprendre au budget primitif de manière anticipée, et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur, sans attendre l'approbation du compte administratif,

VU la fiche de calcul du résultat prévisionnel attestée par le comptable public (jointe en annexe)

VU le compte de gestion (joint en annexe)

VU l'état des restes à réaliser (joint en annexe),

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

ABSTENTION : Madame Isabelle MICHAUD, soit 1 voix,

DECIDE de reprendre au budget primitif 2018 les résultats de l'année 2017 qui s'établissent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section fonctionnement	Opérations de l'exercice 2017	11 165 730,02	11 807 070,77	641 340,75
	Résultat reporté année 2016		327 677,81	327 677,81
	Reprise excédent 2016 budget Aire d'accueil des gens du voyage		9 480,45	9 480,45
	Résultat de clôture année 2017	11 165 730,02	12 144 229,03	978 499,01

		Dépenses	Recettes	Solde
Section investissement	Opérations de l'exercice 2017	3 537 227,10	3 668 625,42	131 398,32
	Résultat reporté année 2016	589 434,85		-589 434,85
	Reprise excédent 2016 budget Aire d'accueil des gens du voyage		634,90	634,90
	Résultat de clôture année 2017	4 126 661,95	3 669 260,32	-457 401,63

		Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser au 31/12/2017	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	3 755 774,00	3 573 212,95	-182 561,05

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultats cumulés 2017 avec les restes à réaliser	Section de fonctionnement	11 165 730,02	12 144 229,03	978 499,01
	Section d'investissement	7 882 435,95	7 242 473,27	-639 962,68

Reprise anticipée au BP 2018 des résultats 2017	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		639 962,68
	Report en fonctionnement (compte 002)		338 536,33
	Report en investissement (compte 001)		457 401,63

FIN-6-2018. Budget primitif 2018 - ville

VU le projet de budget primitif pour la ville pour l'exercice 2018 s'établissant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	7 893 817,63 €	7 893 817,63 €
FONCTIONNEMENT	11 897 027,00 €	12 115 563,33 €
TOTAL	19 790 844,63 €	20 009 380,96 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,
CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,
CONSIDERANT que les résultats de l'exercice 2017 ont été repris par anticipation au budget primitif 2018, par délibération du 8 février 2018,
CONSIDERANT que ce projet de budget intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes et au centre communal d'action sociale de Joigny, ainsi que le reversement au budget principal de l'excédent du budget annexe de la forêt,
VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

ABSTENTION : Madame Isabelle MICHAUD, soit 1 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la ville de Joigny pour l'exercice 2018 tel qu'il est présenté, avec un suréquilibre de la section de fonctionnement d'un montant de 218 536,33 €,

APPROUVE les subventions d'équilibre 2018 aux budgets annexes comme suit :

- budget annexe du camping : 34 060 €
- budget annexe du conservatoire : 245 072 €
- budget annexe du CRSD : 55 000 €
- budget annexe de la restauration scolaire : 243 000 €

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre de 476 165 € pour l'année 2018 au centre communal d'action sociale de la ville de Joigny,

APPROUVE le reversement au budget principal de l'excédent du budget annexe de la forêt pour un montant de 83 405 € au titre de l'année 2018.

FIN-7-2018. Budget primitif 2018 – assainissement

VU le budget primitif 2018 du service de l'assainissement de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 296 000 €	1 296 000 €
FONCTIONNEMENT	1 405 000 €	1 405 000 €
TOTAL	2 701 000 €	2 701 000 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

ABSTENTION : Madame Isabelle MICHAUD, soit 1 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du service de l'assainissement de la ville de Joigny de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

FIN-8-2018. Budget primitif 2018 – camping

VU le budget primitif 2018 du camping de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	15 000 €	15 000 €
FONCTIONNEMENT	61 860 €	61 860 €
TOTAL	76 860 €	76 860 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

ABSTENTIONS : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 8 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du camping de la ville de Joigny de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

FIN-9-2018. Budget primitif 2018 – conservatoire et spectacles vivants

VU le budget primitif 2018 du conservatoire et des spectacles vivants de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	15 700 €	15 700 €
FONCTIONNEMENT	384 072 €	384 072 €
TOTAL	399 772 €	399 772 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

ABSTENTIONS : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 8 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du conservatoire et des spectacles vivants de la ville de Joigny de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

FIN-10-2018. : Budget primitif 2018 – eau

VU le budget primitif 2018 du service de l'eau de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	438 500 €	438 500 €
FONCTIONNEMENT	2 049 700 €	2 049 700 €
TOTAL	2 488 200 €	2 488 200 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

ABSTENTION : Madame Isabelle MICHAUD, soit 1 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du service de l'eau de la ville de Joigny de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

FIN-11-2018. Budget primitif 2018 – forêt

VU le budget primitif 2018 de la forêt de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	40 000 €	40 000 €
FONCTIONNEMENT	130 202 €	130 202 €
TOTAL	170 202 €	170 202 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

ABSTENTIONS : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 8 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la forêt de la ville de Joigny de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

FIN-12-2018. Budget primitif 2018 – renouvellement urbain

VU le budget primitif 2018 du renouvellement urbain de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	695 000 €	695 000 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
TOTAL	695 000 €	695 000 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

ABSTENTIONS : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 2 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du renouvellement urbain de la ville de Joigny de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

FIN-13-2018. Budget primitif 2018 – restauration scolaire et accueil périscolaire

VU le budget primitif 2018 de la restauration scolaire et accueil périscolaire de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 000 €	2 000 €
FONCTIONNEMENT	362 000 €	362 000 €
TOTAL	364 000 €	364 000 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

ABSTENTIONS : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 8 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la restauration scolaire et accueil périscolaire de la ville de Joigny de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

FIN-14-2018. Budget primitif 2018 – CRSD et ex-28^e groupe géographique

VU le budget primitif 2018 du CRSD et ex-28^e groupe géographique de la ville de Joigny s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	351 000 €	351 000 €
FONCTIONNEMENT	611 370 €	611 370 €
TOTAL	962 370 €	962 370 €

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

CONSIDERANT qu'un rapport d'orientations budgétaires a été acté par le conseil municipal le 20 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce projet de budget a été soumis à la commission des finances, réunie le 2 février 2018,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID,

Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

ABSTENTIONS : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 8 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif du CRSD et ex-28^e groupe géographique de la ville de Joigny de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

FIN-15-2018. Frais scolaires 2017-2018 – Participation des communes de résidence

VU la délibération en date du 14 décembre 2016 fixant la participation des communes aux frais scolaires pour l'année 2016-2017 par enfant scolarisé à Joigny mais n'y résidant pas, à savoir :

- 598,05 € par élève en classe maternelle,
- 379,72 € par élève en classe élémentaire,

VU le projet d'augmentation de ces participations,

CONSIDERANT que ce dossier a été examiné par la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, soit 23 voix,

CONTRE : Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 8 voix,

DECIDE d'augmenter de 10 % la participation des communes aux frais scolaires pour l'année 2017-2018 par enfant scolarisé à Joigny,

FIXE comme suit cette participation :

- 657,86 € par élève en classe maternelle,
- 417,69 € par élève en classe élémentaire.

FIN-16-2018. Ecole privée Sainte-Thérèse – Participation financière de la ville

VU la délibération en date du 14 décembre 2016 par laquelle le conseil municipal a :

- fixé le montant de la participation communale pour l'année scolaire 2016-2017 au fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse à 416,23 € par enfant jovinien en classe élémentaire,

- décidé de ne plus verser de participation financière au fonctionnement des classes maternelles de l'école privée Sainte-Thérèse à compter de l'année scolaire 2016-2017,

VU le projet d'augmentation de la participation par enfant jovinien en classe élémentaire,

CONSIDERANT que ce dossier a été examiné par la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 29 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Yves BONNET, Madame Isabelle MICHAUD, soit 2 voix,

DECIDE d'augmenter de 10 % le montant de la participation financière de la ville de Joigny au fonctionnement des classes élémentaires de l'école privée Sainte-Thérèse, pour l'année scolaire 2017-2018, soit 457,85 € par enfant jovinien en classe élémentaire.

FIN-17-2018. Subvention 2018 à l'association de La Madeleine – Les Aventuriers

VU la délibération du 8 février 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2018 de la ville de Joigny,

CONSIDERANT que les subventions aux associations seront soumises à l'assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'association de La Madeleine – Les Aventuriers de faire face à ses obligations, notamment à l'égard de ses salariés,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Monsieur Yves BONNET, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

DECIDE d'accorder une subvention de 73 000 € à l'association de La Madeleine – Les Aventuriers, au titre de l'année 2018,

DIT qu'une convention sera conclue, en vertu de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, avec les associations bénéficiaires de subventions de plus de 23 000 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2018,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir.

FIN-18-2018. Subvention 2018 à l'association Union sportive de Joigny

VU la délibération du 8 février 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2018 de la ville de Joigny,

CONSIDERANT que les subventions aux associations seront soumises à l'assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'association Union sportive de Joigny de faire face à ses obligations, notamment à l'égard de ses salariés,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 187 000 € à l'association Union sportive de Joigny, au titre de l'année 2018,

DIT qu'une convention sera conclue, en vertu de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, avec les associations bénéficiaires de subventions de plus de 23 000 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2018,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir.

FIN-19-2018. SIMAD – Participation financière de la ville de Joigny aux travaux de réhabilitation thermique de 28 logements dans le bâtiment D situé 2A, 2B et 2C avenue de Mayen

VU le courrier du 27 décembre 2017 par lequel le directeur général de la SIMAD a sollicité la participation de la ville de Joigny à hauteur de 15 000 € pour financer les travaux de réhabilitation thermique de 28 logements dans le bâtiment D situé 2A, 2B et 2C avenue de Mayen à Joigny,

VU le plan de financement de cette opération faisant apparaître un coût de travaux de 770 354 € TTC financés ainsi :

- Prêts de la Caisse des dépôts : 562 000 €

- Subvention de la région : 76 000 €
- Subvention FEDER : 63 000 €
- Participation demandée à la ville de Joigny : 15 000 €
- Financement par la SIMAD : 54 354 €

CONSIDERANT que ce dossier a été soumis à la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

APROUVE la participation financière de la ville de Joigny à hauteur de 15 000 € pour la réhabilitation thermique de 28 logements dans le bâtiment D de la SIMAD, situé 2A, 2B et 2C avenue de Mayen à Joigny,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

FIN-20-2018. SIMAD – Participation financière de la ville de Joigny aux travaux de réhabilitation thermique de 18 logements dans le bâtiment F situé 2, 4 rue Gaston Ramon à Joigny

VU le courrier du 27 décembre 2017 par lequel le directeur général de la SIMAD a sollicité la participation de la ville de Joigny à hauteur de 15 000 € pour financer les travaux de réhabilitation thermique de 18 logements dans le bâtiment F situé 2, 4 rue Gaston Ramon à Joigny,

VU le plan de financement de cette opération faisant apparaître un coût de travaux de 546 447 € TTC financés ainsi :

- Prêts de la Caisse des dépôts : 377 000 €
- Subvention de la région : 56 000 €
- Subvention FEDER : 40 500 €
- Participation demandée à la ville de Joigny : 15 000 €
- Financement par la SIMAD : 57 947 €

CONSIDERANT que ce dossier a été soumis à la commission des finances réunie le 2 février 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Monsieur Yves BONNET, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

APROUVE la participation financière de la ville de Joigny à hauteur de 15 000 € pour la réhabilitation thermique de 18 logements dans le bâtiment F de la SIMAD, situé 2,4 rue Gaston Ramon à Joigny,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

RH-21-2018. Adhésion au service « Missions intérim » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3, 3-1 et 25,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (le cas échéant),

VU le service intérim, créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

CONSIDERANT que ce service est composé d'agents non titulaires formés et/ou expérimentés pour les filières administrative, technique, animation et médico-sociale,

CONSIDERANT qu'il permet d'assurer le remplacement ou le renfort ponctuel du personnel territorial, pour un besoin occasionnel,

CONSIDERANT que la collectivité procède alors au remboursement intégral au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne (CDG 89) de la rémunération des agents remplaçants (traitement de base, supplément familial de traitement, heures supplémentaires, frais de déplacement des agents utilisant leur véhicule personnel remboursés à partir du 18^e kilomètre aller, titres-restaurant), augmentée des charges patronales,

CONSIDERANT que le complément de l'indemnité journalière de maladie reste à la charge de la collectivité d'accueil,

CONSIDERANT que la rémunération de l'agent est fixée sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale correspondant à la grille de rémunération dans les cadres d'emplois :

- des adjoints administratifs pour la filière administrative

- des adjoints techniques pour la filière technique

- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour la filière médico-sociale

et ce sur proposition de l'autorité territoriale ayant recours au service « Missions intérim » du centre de gestion, avec éventuelle application de tout ou partie des avantages localement mis en place (autorisations d'absence, congés de formation, régime indemnitaire),

CONSIDERANT que Joigny est affiliée au CDG 89,

CONSIDERANT que sur ce remboursement seront calculés des frais de gestion à hauteur de 6 % du montant total susmentionné pour les collectivités affiliées,

VU le projet de convention de mise à disposition de personnel par le CDG 89 (joint en annexe),

CONSIDERANT qu'une telle convention sera signée en cas de recours à ce service,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à compter de la présente délibération, au service « Missions intérim » du CDG 89,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition (*jointe en annexe*) par le CDG 89,

AUTORISE le maire à signer cette convention dès lors que cela sera nécessaire, ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

ADM-22-2018. Règlement de location des salles communales - Approbation

VU la délibération du 6 avril 2011 par laquelle le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de location des salles communales,

CONSIDERANT l'augmentation du nombre de locations de salles et les différents problèmes apparus,

VU la nécessité d'actualiser le règlement,

VU le projet de règlement (*joint en annexe*),

CONSIDERANT que le règlement sera remis aux preneurs qui loueront les salles communales et qu'il leur sera demandé d'en prendre connaissance et de le signer avant de valider la mise à disposition des salles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Monsieur Yves BONNET, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

ADOpte le nouveau règlement de location des salles communales tel que joint en annexe.

ADM-23-2018. Règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de la restauration scolaire - Approbation

VU le projet éducatif territorial,

CONSIDERANT que la ville de Joigny met en place des accueils périscolaires dans les différentes écoles publiques, afin de proposer aux enfants et aux familles une offre éducative en dehors du temps scolaire,

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser les modalités d'accès et le fonctionnement des accueils périscolaires et de la restauration scolaire,

VU le projet de règlement de fonctionnement (*joint en annexe*),

CONSIDERANT que ce document précise notamment :

- les modalités d'inscription de l'enfant
- les modes de réservation
- la présentation, les modalités de fonctionnement, la tarification des différents temps d'accueil :
 - l'accueil du matin
 - la restauration scolaire
 - les nouvelles activités périscolaires
 - les études surveillées
- les conditions d'accueil et de sortie de l'enfant
- les mesures de précaution
- les mesures concernant la santé de l'enfant
- l'assurance et la responsabilité
- les règles de vie et les sanctions en cas de non-respect

CONSIDERANT que le règlement de fonctionnement sera remis aux parents lors de l'inscription de leur enfant et qu'il leur sera demandé d'en prendre connaissance et d'en respecter les modalités pour pouvoir valider l'inscription de leur enfant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Monsieur Jimmy PEDRE, Madame Ginette BERTRAND, Monsieur Yves BONNET, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Maurice COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

CONTRE : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur André LETHIMONNIER, soit 7 voix,

ADOpte le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de la restauration scolaire tel que joint en annexe.

ADM-24-2018. Règlement intérieur des séjours de vacances - Approbation

VU la politique jeunesse de la ville de Joigny,

VU la mise en place par la ville de Joigny de séjours vacances à destination des adolescents jovinienais durant certaines vacances scolaires,

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser les modalités d'inscription et de fonctionnement des séjours vacances,

VU le projet de règlement de fonctionnement (*joint en annexe*),

CONSIDERANT que ce document précise notamment :

- les modalités d'inscription et de tarification
- les conditions d'annulation
- les mesures relatives à la santé
- les modalités de fonctionnement relatives à l'alimentation, la vie collective, les règles de vie, les vêtements et objets personnels,

CONSIDERANT que le règlement de fonctionnement sera remis aux parents et aux jeunes lors de la réunion de préparation du séjour et qu'il leur sera demandé d'en prendre connaissance et de le signer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur des séjours de vacances tel que joint en annexe.

MAN-25-2018. Programme des fêtes et cérémonies pour l'année 2018

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur les comptes 6232 «fêtes et cérémonies» et 6257 «réceptions», au titre de l'année 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'imputer sur le compte 6232 «fêtes et cérémonies», les dépenses afférentes aux événements suivants, d'une manière générale, l'ensemble des dépenses ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que :

- concerts
- festivals
- feux d'artifices
- cérémonies patriotiques
- manifestations de jumelages
- animations diverses
- actions seniors
- projets intergénérationnels
- sonorisation en ville

- ...

DECIDE d'imputer sur le compte 6257 «réceptions», les dépenses liées aux frais de réception :

- vins d'honneur
- vœux du maire
- réceptions diverses
- colis et repas de Noël

- ...

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

CULT-26bis-2018. Actions 2018 du Contrat Territoire Lecture – Contrat Local d'Education Artistique et résidence de création au lycée Louis Davier

VU le Contrat Territoire Lecture – Contrat Local d'Education Artistique (CTL-CLEA) signé en 2016 entre la ville de Joigny, la direction régionale des affaires culturelles et l'Education nationale, pour une durée de 3 ans « Lire ensemble, écrire les quartiers, dire la citoyenneté »,

CONSIDERANT que les actions 2017-2018 sont en cours de réalisation : résidence de l'auteur jeunesse Eric Simard avec notamment visites guidées des quartiers pour les enfants avec usage d'outils numériques ; création d'une plateforme web numérique liant les services culturels et la communauté éducative ; résidence des plasticiens Rafiy Okefolahan à l'EREA et Théo Haggai au Clos Muscadet ; développement de la relation parents-jeunes enfants pour la lecture : « Raconte-tapis », lecture à voix haute, travaux théâtral et numérique à partir de l'œuvre «Les saltimbanques » des collections municipales,

VU les actions prévues en 2018-2019 suite au comité de pilotage : la poursuite de la résidence de l'auteur jeunesse Eric Simard, avec un prolongement d'actions en architecture et en urbanisme, des ateliers d'écriture notamment de culture rap, des actions de formation parents-jeunes enfants de lecture à voix haute, des actions théâtrales liées au patrimoine, l'exploitation de la plateforme numérique, la fin du programme d'installation des cabanes à livres et la production de courts-métrages (écriture de scénario, réalisation),

VU le projet de résidence de création mise en œuvre au lycée Louis Davier, avec le plasticien Karim OULD, de 6 semaines, entre mars et mai 2018, soutenue par le dispositif « résidence d'artiste en milieu scolaire » de la délégation « arts plastiques » de la DRAC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'activités mentionné ci-dessus,

SOLLICITE une subvention de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté au taux le plus élevé possible,

SOLLICITE une subvention de la délégation « arts plastiques » de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté au taux le plus élevé possible,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

ADM-27-2018. Maison des associations – Création d'une commission

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement d'une maison des associations, dans les locaux situés au-dessus de l'ancienne caserne des pompiers, devraient démarrer dans le courant du 2^e trimestre 2018,

CONSIDERANT que ces locaux permettront d'accueillir les associations à tour de rôle selon un planning à définir,
CONSIDERANT qu'un courrier sera prochainement adressé à l'ensemble des associations présentes sur le territoire, afin de connaître leurs besoins et de les étudier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE une commission chargée de fixer le planning d'occupation des locaux de la maison des associations,

DIT que cette commission est constituée de :

- Monsieur Benoît Herr
- Madame Bernadette Monnier
- Madame Paule-Hélène Borderieux
- Madame Isabelle Michaud
- Monsieur Thierry Leau (suppléant : Monsieur Jacques Courtat)

MOT-28-2018. Motion à Enedis relative à l'installation de compteurs Linky

VU l'installation par Enedis de nouveaux compteurs d'électricité communicants dits « Linky » en remplacement des anciens compteurs,

VU les craintes de certains usagers et les polémiques suscitées par l'installation de ce nouveau type de compteurs,

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à chacun de choisir le type de compteur électrique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à Enedis de respecter le choix individuel de chaque citoyen d'accepter ou de refuser l'installation d'un compteur d'électricité communicant dit « Linky ».

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h40.